République Française
Département de l'Essonne

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Conseil Municipal du 19 juin 2025

Extrait du registre des
Délibérations

n° 25.123

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	24
Représentés :	9
Excusés :	-
Absents :	6

Objet : **Budget ville - Affectation des résultats 2024 de la Commune**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le douze juin deux mille vingt-cinq, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Leila SAÏD[1], Patrick DUBOIS, Sophie MINE[2], Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Gabin ABENA, Christina PEDRI, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ[3], Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Maryline VIARD, Alain DENOUEL, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Joël GRUERE
Nicolas ALLEOS	par Leïla SAÏD
Marième GADIO	par Monique BAILLOT
Jeannette LECOQ	par Christina PEDRI
Fernando PEREIRA	par Dominique DEVERNOIS
Valérie HOULLIER	par Colette KOEBERLE
Virginia VITALINO	par Michelle LEROY
Fanny KARANI	par Thomas CHAZAL
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU.

ABSENTS : Bachir CHEKINI
Frank GUEX
Sophiane TERCHOUNE
Samia CARTIER
Julie OZENNE
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Bouchra KHIAR est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

---

[1] Arrivée à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats
[2] Arrivée à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats
[3] A quitté la séance à 21 h 00 en donnant pouvoir à Sophie Mine

Direction des Finances
Affaire suivie par : S. MONDELIS

Conseil municipal du 19 Juin 2024

Délibération n° 25.123

Budget Ville – Affectation des résultats 2024 de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la conformité du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu la délibération du 27 mars 2025 relative au Budget Primitif pour l'année 2025 voté en équilibre sans la reprise anticipée des résultats ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 10 juin 2025 ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 6 036 867,55 € ;

Considérant que le résultat déficitaire de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 s'élève à la somme de **(-)** 4 534 625,85€ avant restes à réaliser ;

Considérant que les restes à réaliser au 31 décembre 2024 s'élèvent en dépenses et en recettes respectivement à la somme de 3 241 412,87€ et 6 139 925,98 €, soit un solde positif cette année de 2 898 513,11€ ;

Considérant que la section d'investissement présente fin 2024 un besoin de financement définitif de 1 636 112,74 € après restes à réaliser ;

Considérant qu'il convient d'affecter de manière définitive ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 29 voix POUR,
4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Patrice Allio.

Article 1 - AFFECTE une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2024 au compte 1068 intitulé « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement relevé en section d'investissement à 1 636 112,74 €.

Article 2 - REPREND le solde du résultat de fonctionnement 2024 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 4 400 754,81 €.

Article 3 - REPREND le solde déficitaire de la section d'investissement 2024 au compte 001 intitulé « résultat d'investissement reporté » pour un montant de 4 534 625,85 €.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20250624-25-123-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 26/06/2025

Signé numériquement le 24/06/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification